argonne ardennaise
Communauté de Communes

REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
TARIFS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2025

Cette grille de tarifs a été votée par les élus communautaires le 12 décembre 2024.

3 grilles sont mises en place en fonction des 3 grandes catégories d'usagers :
- Habitants équipés de bacs à puce électronique
- Habitants utilisant les sacs rouges fournis par l'Argonne Ardennaise
- Professionnels et collectivités

POUR LES HABITANTS UTILISANT LE BAC À PUCE FOURNI PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PART FIXE : PAYÉE PAR TOUS

Composition du foyer	Bac	TOTAL PART FIXE
1 personne	60 l *	133,50 € / an *(66,75 € / semestre)*
2 personnes	120 l	189,50 € / an *(94,75 € / semestre)*
3 personnes	180 l	243,50 € / an *(121,75 € / semestre)*
4 personnes	240 l	299,50 € / an *(149,75 € / semestre)*
5 personnes	300 l *	352,50 € / an *(176,25 € / semestre)*
6 personnes et +	360 l	405,00 € / an *(202,50 € / semestre)*
Résidence secondaire	120 l	200,50 € / an *(100,25 € / semestre)*

* Les bacs de 60 l et 300 l n'existant pas, les foyers d'une personne disposent d'un bac de 120 l mais sont facturés pour 60 l et les foyers de 5 personnes disposent d'un bac de 360 l mais sont facturés pour 300 l.

PART VARIABLE : A PAYER SI LE BAC EST SORTI PLUS DE 10 FOIS

	Résidences principales et secondaires
1ère à 10ème levée	Inclus dans la part fixe
11ème à 13ème levée	2 € / levée
14ème à 20ème levée	5 € / levée
21ème à 30ème levée	10 € / levée
à partir de la 31ème levée	15 € / levée

POUR LES HABITANTS UTILISANT LES SACS ROUGES VENDUS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PART FIXE : PAYÉE PAR TOUS

Composition du foyer	Attribution annuelle de sacs *50 litres* *100 litres*	TOTAL PART FIXE
1 personne	25 sacs ou 12 sacs	133,50 € / an *(66,75 € / semestre)*
2 personnes	25 sacs ou 12 sacs	189,50 € / an *(94,75 € / semestre)*
3 personnes	35 sacs ou 20 sacs	243,50 € / an *(121,75 € / semestre)*
4 personnes	50 sacs ou 25 sacs	299,50 € / an *(149,75 € / semestre)*
5 personnes	70 sacs ou 35 sacs	352,50 € / an *(176,25 € / semestre)*
6 personnes et +	70 sacs ou 35 sacs	405,00 € / an *(202,50 € / semestre)*
Résidence secondaire		129,50 € / an *(64,75 € / semestre)*

PART VARIABLE : a payer selon le nombre de sacs supplémentaires achetés à la Communauté de Communes

Sacs de 50 litres	Sacs de 100 litres
2 € / sac	4 € / sac
Vendus par lots de 5	

POUR LES PROFESSIONNELS, COLLECTIVITÉS ET ACTIVITÉS PUBLIQUES

PART FIXE : PAYÉE PAR TOUS	TOTAL PART FIXE
Sans bac	172 € / an (*86 € / semestre*)
Bac 120 litres	256 € / an *(128€ / semestre)*
Bac 180 litres	298 € / an *(149 € / semestre)*
Bac 240 litres	340 € / an *(170 € / semestre)*
Bac 360 litres	424 € / an *(212 € / semestre)*
Bac 660 litres	634 € / an (317 € / semestre)

PART VARIABLE SELON LE NOMBRE DE SORTIES DU BAC	
1ère à 10ème levée	inclus dans la part fixe
11ème à 13ème levée	2 € / levée
14ème à 20ème levée	5 € / levée
21ème à 30ème levée	10 € / levée
A partir de la 31ème levée	15 € / levée

ET/OU : PART VARIABLE SELON LE NOMBRE DE SACS ACHETÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	
Sacs de 50 litres	Sacs de 100 litres
2 € / sac (vendus par 5)	4 € / sac (vendus par 5)

CHANGER DE BAC, C'EST POSSIBLE ?

OUI, mais uniquement pour un bac de la taille au-dessus ou en-dessous. Volumes disponibles : 120 / 180 / 240 / 360 litres.

Frais de gestion pour un changement de bac (emménagement, déménagement, modification de la composition du foyer, dégradation du fait de l'usager...)	Sur un site de l'Argonne Ardennaise ou en déchèterie	À domicile
Ouverture de compte	5 €	15 €
Clôture de compte (inclus : lavage et entretien du bac)	10 €	20 €
Echange de bac (inclus : lavage et entretien du bac)	5 €	15 €

LES PÉNALITÉS

> En cas de débordement du bac poubelle, après 2 avertissements écrits, une majoration de 3,50 €sera facturée.

> Si l'usager refuse d'être équipé d'un bac à puce électronique, il se verra facturer la part correspondant au bac dont il devrait être doté (ex. pour un foyer de 2 personnes : 175,5 €par an pour la part fixe), ainsi que l'intégralité des 52 levées auxquelles il aurait pu prétendre (les 10 levées comprises plus les 42 levées supplémentaires, soit 471 €par an), pour un montant total de 646,50 €

> Bac dégradé par l'usager (cassé volontairement, puce électronique retirée...) ou non rendu à la collectivité lors de la clôture de compte : bac 120 l : 70€ bac 180 l : 90€ bac 240 l : 110€ bac 360 l : 130€ bac 660 l : 150€

MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

La facturation est semestrielle : la moitié vers juillet, l'autre moitié vers janvier. Le paiement est possible par chèque, espèces, TIP auprès du Trésor Public ou par internet (TIPI). La mensualisation est également proposée (après en avoir fait la demande à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise avant la fin octobre de l'année en cours pour l'année suivante). Les prélèvements s'effectuent sur 10 mois de mars à décembre, avec une régularisation en février de l'année suivante.

Pour toute question, contacter le secrétariat de l'Argonne Ardennaise : Tél. 03 24 30 23 94

argonne ardennaise Environnement

SIÈGE ADMINISTRATIF
44-46 rue du Chemin Salé
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 30 23 94
www.argonne-ardennaise.fr